

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE DRAGUIGNANEtat-Civil  
JPS/AB/SP/MB

## VILLE DE FREJUS

Transmission en Préfecture	23 AVR. 2025	Publié	Du 23 AVR. 2025
Date de réception	23 AVR. 2025		À 24 JUIN 2025
Notifié le	_____		

## ARRETE MUNICIPAL N° 2025-1303

## PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE

LE MAIRE DE LA VILLE DE FREJUS,

VU l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'empêchement du Maire, et des Adjoints à exercer leurs fonctions d'Officier d'Etat-Civil pour le mariage prévu samedi 28 juin 2025 à 11h30.

A R R E T E

**ARTICLE 1 :** Délégation est donnée à Monsieur Ludovic DOSSIER, Conseiller Municipal, à l'effet d'exercer sous notre surveillance et responsabilité, les fonctions d'Officier d'Etat-Civil pour le mariage prévu le samedi 28 juin 2025 à 11h30.

**ARTICLE 2 :** Le présent arrêté, qui sera régulièrement publié, pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon dans les 2 (deux) mois suivant sa publication et sa notification à l'intéressé(e). Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.tclererecours.fr](http://www.tclererecours.fr).

**ARTICLE 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera soumis au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var et publié sur le site de la ville de Fréjus.

Fréjus, le

22 AVR. 2025

Le Maire,

David RACHLINE.

